

Avis de constitution

SOCIETE « CDK AFRIQUE »

Siège ABIDJAN, ANYAMA CEG EXTENSION 2 non loin
de l'hotel auberge, Lot 2313, Ilot 195

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 20/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CDK AFRIQUE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

-LOCATION DE VEHICULES ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES ;

-PRESTATIONS DE SERVICES ET COMMERCES DIVERS, QUINCAILLERIE.

- FOURNITURES DE BUREAU, MATERIEL INFORMATIQUE ; MARCHANDISES ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES.

-IMPORT-EXPORT ; QUINCAILLERIE ; EVENEMENTIEL.

-GESTION DE MAIN D'ŒUVRE OCCASIONNELLE ; BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS,

-FOURNITURE D'EFFETS D'HABILLEMENT ET D'ACCESSOIRES.

Le commerce en général, et généralement toute activité se rapportant à l'objet social précité,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, ANYAMA CEG EXTENSION 2 non loin de l'hotel auberge, Lot 2313, Ilot 195

Dirigeant(s) M KONATE MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04929 du 06/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61306/GTCA/RC/2025 du 06/10/2025

